

Braccio, Nadia

De: CLAIRE [camcl53@hotmail.com]
Envoyé: 19 janvier 2014 11:35
À: Greffe
Objet: Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

A QUI DE DROIT,

Par la présente, je demande qu'il y ait un moratoire à titre préventif quand à l'installation des compteurs intelligents et je ne parle ici que dans un esprit de Protection de la Santé.

Les effets économiques, vie privée, sécuritaires et autres, sont d'autres volets à tenir compte dans votre décision.

Étant électrosensible, il n'y a aucune technologie sans fil dans notre maison (par obligation et par choix) et celle-ci est dans le bois afin d'éviter au possible les ondes, les tours de télécommunication et autres...

Ayant visité une amie à Villeray (l'installation d'un compteur intelligent y a été faite en 2012), j'ai ressenti les symptômes revenir soit, acouphène, douleurs de type électriques dans les bras et les jambes, maux de tête, palpitation cardiaques et étourdissements, après seulement 30 minutes dans son logement.

Tous les symptômes ressentis lors de l'installation d'un routeur (Wi-Fi) en juillet 2013 à la maison, avant que je ne réalise que mes malaises provenaient des technologies sans fil. D'où l'élimination de celles-ci (Wi-Fi, téléphone sans fil, iPad, cellulaire etc...).

La mise en place d'un compteur intelligent à la maison ferait que je ne pourrais y demeurer. Où aller ???.

Nous nous sommes isolés pour me permettre une certaine qualité de Vie.

Je compte sur votre empathie et votre compréhension avant de prendre une décision éclairée dans ce dossier.

Claire Camirand